



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Partir au Royaume-Uni

Petit carnet pratique

Le Royaume-Uni (UK-United Kingdom) est constitué de la Grande-Bretagne (l'Angleterre, l'Écosse et le Pays de Galles) et de l'Irlande du Nord.

Il est sorti de l'Union européenne le 31 janvier 2020 (**Brexit**) et la période transitoire a cessé le 31 décembre 2020. Un accord de coopération est toutefois appliqué. (L'Irlande au sud ou Eire est autonome et fait toujours partie de l'UE.)

Carte d'identité/Passeport

Depuis le 1er octobre 2021, un passeport international est requis pour entrer au Royaume-Uni. Autrement dit, une carte d'identité belge ne suffit plus.

Visa

Ils sont différents si vous partez pour étudier (*Student visa, Child student visa, Short-term study visa, Graduate visa*) ou pour travailler (*Skilled Worker visa, Health and Care Worker visa, Short-term work visa, Youth mobility scheme visa*).

Vérifiez de quel type de visa vous avez besoin via ce lien :

<https://www.gov.uk/check-uk-visa>

Attention, depuis avril 2025, tous les voyageurs se rendant au Royaume-Uni doivent être en possession d'une « Autorisation de voyage électronique » (ETA – « Electronic Travel Authorisation »). Son prix est de 16£ (environ 19€). La demande peut se faire via le [site du gouvernement britannique](#) ou de l'[application UK ETA](#). Le but de ce nouveau système est réduire les files d'attente à la frontière. Plus d'informations sur le [guide UK ETA](#).

Langues

On y parle l'anglais dans tout le pays mais aussi d'autres langues régionales officielles : le cornique (dans les Cornouailles), le gaélique écossais et le scots en Écosse, le gaélique irlandais et le scots d'Ulster en Irlande du Nord, le gallois au Pays de Galles.

Argent

La Livre Sterling (GBP) est au taux de 1£=1,2€ (1€=0,84£) (montants d'avril 2025). Le coût de la vie est plus élevé au Royaume-Uni, à Londres et dans le sud du pays en particulier. Comptez, par mois, entre 900€ et 4000€/logement, dépenses nourriture et GSM ; 20€ à 240€/abonnement transport en commun ; 4€ à 22€/place de cinéma. L'abonnement téléphonique et les frais internet varient en fonction des besoins et du lieu de résidence. Faites attention aux frais d'itinérance (*roaming*) lors de vos appels, SMS, MMS, données mobiles utilisées. La *Council Tax* (taxe d'habitation) varie d'une région à l'autre.

Les étudiants colocataires et ceux qui sont en résidence universitaire, ne doivent rien payer. La carte d'étudiant internationale (ISIC) donne plein d'avantages. Vous devez déclarer à la douane les marchandises importées.

Logement

Pour les étudiants, le logement en résidence universitaire est le moins cher mais il y a beaucoup de demandes (2500€/an à 5500€/an). Une chambre en colocation coûte entre 300€ et 600€/mois. Une chambre chez l'habitant environ 600€/mois. Pour des séjours plus courts, les auberges de jeunesse et les camping ne sont pas chers, un peu plus les Bed & Breakfast.

Soins de santé

Si vous partez pour un court séjour, renseignez-vous auprès de votre mutuelle si les soins de santé peuvent être couverts en partie ou prenez une assurance voyage privée. Si vous restez plus de 6 mois, vous aurez accès aux Services nationaux de Santé NHS et bénéficierez de traitements médicaux gratuits (excepté les prescriptions, les soins dentaires et des yeux).

Transports

On roule à gauche ! Le permis belge est reconnu. En ville, utilisez les transports en commun (le métro est cependant cher à Londres). Pour de plus longs trajets, le train est plus rapide, mais plus cher que le bus. N'oubliez pas un adaptateur pour utiliser vos chargeurs et appareils électriques !

Étudier au Royaume-Uni

Suivre des cours d'anglais ?

Le visa n'est pas nécessaire pour tout séjour touristique ou linguistique/études (sans domiciliation) de moins de 6 mois.

Un visa est par contre nécessaire si vous souhaitez suivre un cursus d'étude supérieur à 6 mois et il diffère selon les cours suivis.

Si vous désirez étudier au Royaume-Uni, vous devez absolument introduire votre demande de visa plusieurs mois à l'avance. La procédure est possible via l'application : <https://www.gov.uk/guidance/using-the-uk-immigration-id-check-app>

- Visa étudiant pour apprendre l'anglais jusqu'à 11 mois « **Short-term study visa** » dans un établissement agréé <https://www.gov.uk/visa-to-study-english/your-course> (200£ – 232€)
- Visa étudiant « **Student visa** » (+ 18 ans) pour les séjours d'études de plus 11 mois (490£ – 569€)
- Visa étudiant enfant « **Child student visa** » (4-17 ans) pour les séjours d'études de plus de 11 mois dans une école indépendante (490£ – 569€)

Pour obtenir ces 3 types de visa, il faut en plus prouver avoir un niveau d'anglais B2, l'intention de faire des études au Royaume-Uni, reçu l'offre d'un établissement d'enseignement reconnu, des moyens de subsistance suffisants/an. Mais aussi une autorité parentale et un hébergement prévu pour les mineurs. Avec un visa étudiant, il n'est pas possible de travailler sauf exceptions. Les restrictions seront précisées dès réception du visa : https://www.gov.uk/check-uk-visa/y/belgium/study/longer_than_six_months

- Visa temporaire « **Graduate visa** » : Le visa d'études supérieures pour les étudiants internationaux est disponible depuis le 1er juillet 2021. Avec ce visa, les étudiants peuvent rester au Royaume-Uni et travailler pendant deux ans après avoir obtenu leur diplôme. Les doctorants ont droit à trois ans. Vous devez déjà être au Royaume-Uni pour le demander.

S'ajoute au prix d'un visa, le forfait sanitaire « [Healthcare surcharge](#) »

Plus d'infos sur les visas :
<https://www.gov.uk/browse/visas-immigration/student-visas> ;
<https://www.gov.uk/browse/visas-immigration/tourist-short-stay-visas>

Suivre des cours d'anglais ?

Au Royaume-Uni, de nombreuses écoles privées proposent des cours de langues classiques ou des cours en vue de la préparation au test de langue européen. Beaucoup d'entre elles sont accréditées par le British Council, qui est une organisation gouvernementale dont le but est d'établir des relations internationales entre le Royaume-Uni et les autres pays. Il y a un bureau local du British Council dans différents pays : www.britishcouncil.org

- **A quelles conditions ?** Les cours de langues sont, généralement accessibles dès l'âge de 7 ans.
- **Comment trouver une école de langue ?** <https://study-uk.britishcouncil.org/> (liste des écoles de langues accréditées par le British Council) ou via les organismes de [séjours linguistiques](#) qui proposent des séjours sur mesure (ex : cours + logement + transport).
- **Combien cela coûte-t-il ?** 25€ à 1000€/semaine (variable en fonction du nombre d'heure de cours). Actuellement, le Forem n'octroie plus de bourse dans le cadre Plan Langues. Vous pouvez retrouver les dernières informations sur la page : [Immersion linguistique en écoles de langues](#). Le Bureau international jeunesse www.lebij.be propose également des bourses pour un séjour d'immersion linguistique au Royaume-Uni.

Suivre une année secondaire ?

Vous pouvez suivre un semestre ou une année scolaire dans un *College* dès 16 ans, si vous avez l'accord de votre école secondaire. Assurez-vous auprès du Ministère de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de pouvoir réintégrer le système scolaire sans problème. Renseignez-vous sur le Programme Expedis à la [page suivante](#).

- **Comment s'organise l'enseignement secondaire ?**
L'enseignement secondaire, s'étend de la 7e à la 11e année, pour les élèves âgés de 11 à 16 ans. Il y a des écoles publiques (*State schools*) et privées (*Private schools*). Les élèves qui réussissent ce cycle d'études reçoivent le GCSE (*General Certificate of Secondary Education*), équivalent au CE2D (Certificat d'enseignement du Second Degré) en Belgique. C'est alors la fin de l'enseignement obligatoire au Royaume-Uni. Ceux qui souhaitent accéder aux études supérieures doivent obtenir le diplôme GCEA-level (*General Certificate of Education Advanced level*) en 2 ans, équivalent au CESS belge, auprès d'un *Sixth Form Centre* ou d'un *College*. En Ecosse, il faut obtenir le *Higher Grades* en 2 ans.
- **A quelles conditions ?** Pour suivre un semestre ou une année académique, il faut être âgé au minimum de 16 ans et avoir un niveau d'anglais suffisant.
- **Comment trouver une école secondaire ?** Les organismes de [séjours linguistiques](#) proposent d'organiser un séjour sur mesure (inscription, hébergement, transport). Vous pouvez aussi chercher via <https://www.gov.uk/browse/education> ou via le bureau local du British Council.
- **Combien cela coûte-t-il ?** A partir de 4.500€/an pour l'inscription dans un *College*. Le séjour sur mesure (inscription et hébergement) peut coûter à partir de 11.000€/année scolaire. Les jeunes terminant la rhéto et

domiciliés en Région wallonne ne peuvent actuellement plus bénéficier d'une bourse du Forem dans le cadre du plan Langues.

Faire des études supérieures, est-ce envisageable ?

Il faut avoir un bon niveau d'anglais et prévoir un budget suffisant pour séjourner au Royaume-Uni. Si vous suivez déjà des études supérieures en Belgique, vous pouvez faire appel au FAME (Fonds d'aide à la mobilité étudiantes) avec le responsable Erasmus+ de votre établissement ou encore (sous réserve) au Learning Exchange vers le pays de Galles. Le programme Erasmus + n'est plus disponible pour la période 2021-2027.

- **Comment s'organise l'enseignement supérieur ?** Il y a les universités et les *Colleges of higher education* qui alternent formation pratique et études. Le premier cycle d'études *undergraduate* conduit au diplôme de *Bachelor's degree* ou *First Degree* en 3 ans (4 ans en Écosse), le deuxième cycle conduit au diplôme de Master en 1 ou 2 ans. Les *Further Education Colleges* permettent de suivre un enseignement professionnel. Il est aussi possible de suivre des études universitaires à distance grâce à l'*Open University*.
- **A quelles conditions ?** Être en possession d'un diplôme équivalent au A-Level (www.enic-naric.net), avoir eu de bons résultats, des lettres de recommandations de vos professeurs, prouver un niveau suffisant en anglais par la réussite d'un test européen de langue comme le IELTS, TOEFL, TOEIC ou le Cambridge ESOL (ils peuvent être passés au Royaume-Uni ou en Belgique). Enfin, introduire un formulaire d'admission auprès de l'*University and Colleges Admissions Service* www.ucas.com de préférence avant le 15 janvier de l'année précédant celle que vous voudriez entamer.

- **Comment trouver une école supérieure ou une université ?** Consultez le site de l'UCAS (*University and Colleges Admissions Service*) www.ucas.com ou www.educationuk.org ou prenez contact avec le British Council en Belgique ou dans votre pays www.britishcouncil.org
- **Combien ça coûte ?** Les étudiants belges ne bénéficient plus des réductions, bourses ou prêts octroyés aux étudiants britanniques. Les frais de scolarité vont de 12000 à 46000€/an en Angleterre, Écosse et Pays de Galles, en fonction de l'université, du type et du niveau d'études.

Travailler au Royaume-Uni

Les ressortissants belges et de l'EEE doivent introduire une demande de visa s'ils désirent rester vivre et travailler plus de 6 mois au Royaume-Uni. Selon la Convention de Lisbonne, les diplômes belges sont toujours reconnus. Par contre, une procédure d'équivalence doit être faite pour les qualifications professionnelles.

Pour travailler au Royaume-Uni, vous devez posséder un numéro d'assuré social (*Insurance Number*). Un contrat de travail écrit est obligatoire et doit être remis au plus tard dans les 2 mois suivant l'engagement. La rémunération doit être égale ou supérieur au barème du salaire minimum national (11,50£/heure (+- 13€/heure) pour les 23 ans et plus) (montants d'avril 2025).

Vous devrez également prouver votre connaissance de l'anglais et le fait que vous disposez de ressources nécessaires pour vivre lors de votre arrivée. La durée légale de travail est de maximum 48h/semaine et de maximum 40h/semaine pour les jeunes de moins de 18 ans.

Quel type de visa faut-il ?

Pour rappel, depuis avril 2025, tous les voyageurs se rendant au Royaume-Uni doivent être en possession d'une « Autorisation de voyage électronique » (ETA – « Electronic Travel Authorisation »). Son prix est de 16£ (environ 19€). La demande peut se faire via le [site du gouvernement britannique](#) ou de l'[application UK ETA](#). Le but de ce nouveau système est réduire les files d'attente à la frontière.

Le visa n'est pas nécessaire pour tout séjour touristique sans domiciliation de moins de 6 mois, mais un passeport est par contre obligatoire.

Depuis sa sortie de l'Union européenne, la politique d'immigration au Royaume-Uni est basée sur visa à points. Il existe plusieurs visas selon le domaine dans lequel vous souhaitez travailler, la période durant laquelle vous désirez rester et selon que vous ayez déjà trouvé un travail ou pas. Le site du gouvernement anglais prévoit un formulaire vous aidant à déterminer le visa dont vous avez besoin : <https://www.gov.uk/check-uk-visa>

Il est préférable de faire la demande quelques mois à l'avance, cette procédure est possible via l'application <https://www.gov.uk/guidance/using-the-uk-immigration-id-check-app>

- Visa de travailleur qualifié « **Skilled Worker visa** » d'une durée maximale de 5 ans (renouvelable) (719£ à 1639£ – 836€ à 1905€ + supplément soins de santé « *Healthcare surcharge* » à 1035£/an – 1202€ + moyens de subsistance à l'arrivée 1270 £ – 1460€) <https://www.gov.uk/skilled-worker-visa/how-much-it-costs>
Pour obtenir ce visa, il faut atteindre un certain nombre de points basés sur les qualifications, la connaissance de l'anglais (B1), l'offre d'un employeur britannique agréé par Home Office, un salaire minimum

par an (25600£ – 29359€, sauf pour les métiers en pénurie de main-d'œuvre). Plus d'infos sur la prolongation du visa :
<https://www.gov.uk/settle-in-the-uk/y/you-have-a-work-visa/tier-2-general-visa>

Avec un visa étudiant, il n'est pas possible de travailler sauf exceptions. Les restrictions seront précisées dès réception du visa :
https://www.gov.uk/check-uk-visa/y/belgium/study/longer_than_six_months ;
https://www.gov.uk/check-uk-visa/y/belgium/study/six_months_or_less

Plus d'infos sur les visas :
<https://www.gov.uk/browse/visas-immigration/work-visas> ;
<https://www.gov.uk/browse/visas-immigration/tourist-short-stay-visas>

Où trouver un emploi ?

Le bassin économique et de l'emploi du Royaume-Uni se trouve essentiellement dans le Sud-Est (Londres et Kent), dans l'Est (Cambridge) et dans le Nord-Ouest (Manchester, Liverpool, Leeds) de la Grande-Bretagne. On retrouve dans ces régions une plus forte demande de main-d'œuvre et de grandes entreprises de production. En Écosse et en Irlande du Nord le taux de chômage est beaucoup plus élevé étant donné qu'il y a peu d'activité économique, mais certains secteurs sont en pénurie tels que la construction, l'agriculture, la pêche, les services de santé, d'éducation.

Dans quel secteur d'activité peut-on trouver un emploi ?

Depuis quelques années, certains secteurs sont en pénurie de main-d'œuvre notamment celui de la santé, santé publique, sciences, ingénierie, informatique, éducation, artistique.

L'accès à un emploi stable est donc plus facile pour un étranger qualifié. Toutefois, il ne faut pas être qualifié et avoir un niveau d'étude universitaire pour trouver un emploi. Il existe aussi de nombreux emplois à temps partiel.

Comment trouver un emploi ?

En surfant sur les **sites de recherche** tels que : www.totaljobs.com, www.amber-jobs.co.uk, www.cv-library.co.uk. Épluchez aussi les **petites annonces** dans "The Times", "The Daily Telegraph", "Financial Times", "The independent", "The Guardian", "Metro". Il existe également des **services emploi** mis en place par le gouvernement tel que les *Jobcentres* en Grande-Bretagne <https://www.gov.uk/contact-jobcentre-plus> et en Irlande du Nord <https://www.jobcentreonline.com/JCOLFront/Home.aspx>. Ces services proposent des offres d'emploi pour tous types de secteur d'activité dans tout le Royaume Uni, on les retrouve principalement dans les grandes villes. Vous pouvez aussi vous adresser aux différents **cabinets de recrutement** (www.rec.uk.com) présents sur le territoire. Les entreprises organisent des **salons de l'emploi ou des forums de l'emploi** dans le but de recruter du personnel. Le **Nation Careers Service** est également disposé à répondre à toutes questions en matière d'emploi <https://nationalcareersservice.direct.gov.uk>.

Comment trouver un job étudiant ?

C'est plus difficile de travailler en tant que jobiste avec le nouveau visa étudiant, tout dépend des études que vous poursuivez et de la période durant laquelle vous voudriez travailler. Privilégiez toutefois les vacances scolaires et le secteur de la vente, de l'hôtellerie, de la restauration, de l'animation, du tourisme et de l'agriculture. Vous trouverez ces annonces dans les journaux ou sur les sites internet consacrés aux jobs, notamment : <https://www.summer-jobs.co.uk/> ; www.nannyjob.co.uk ; www.seasonworkers.com ;

www.leisurejobs.com ; <http://www.fruitfuljobs.com/>.

Voir aussi :

- [Partir, oui mais pour quoi faire ?](#)
- [Etudier ou travailler à l'étranger, ça se prépare !](#)
- [Partir au Canada](#)
- [Partir en Australie](#)

MAJ 2025

[RGPD](#)

[Politique de cookies \(EU\)](#)

- [Suivre](#)
- [Suivre](#)
- [Suivre](#)

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be





actiris

.brussels 

au coeur de l'emploi



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES